

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DFPE 254 Subventions (802.352 euros) et avenants avec l'association Caramel (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Arthur et Marine ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 17 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Caramel ayant son siège social 48 rue des Wattignies (12e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 251.577 euros est allouée à l'association Caramel pour son établissement multi-accueil « La maison des ours » (n° tiers SIMPA 20914, n° dossier 2016-00951).

Article 3 : Une subvention de 550.775 euros est allouée à l'association Caramel pour sa crèche collective en appartement « La maison des oursons » (n° tiers SIMPA 20914, n° dossier 2016-00949).

Article 4 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO